



# Conseil de Paris

## Séance des 02, 03, 04 et 05 juillet 2018

### Dossier de presse



- P. 3 *Sommaire des vœux déposés*  
P. 4 *Communiqué de presse*



@DemProgParis

9, place de l'Hôtel de Ville  
Esplanade de la Libération  
75196 Paris Cedex 04

Contact : Anthony Ong  
[Anthony.ong@paris.fr](mailto:Anthony.ong@paris.fr)  
06.21.67.21.14

**Julien Bargeton, Président**  
06.48.03.15.42  
**Thomas Lauret, Porte-parole**  
06.59.59.49.25

## Élus du groupe Démocrates et Progressistes



**Julien BARGETON,**  
Sénateur La République en Marche de Paris  
Conseiller de Paris (20<sup>e</sup>)  
Président du groupe Démocrates et Progressistes au Conseil de Paris



**Fadila MEHAL**  
Conseillère de Paris La République en Marche (18<sup>e</sup>)  
Conseillère métropolitaine du Grand Paris  
1<sup>e</sup> Vice-Présidente du groupe Démocrates et Progressistes



**Anne-Christine LANG,**  
Députée La République en Marche de Paris  
Conseillère de Paris (13<sup>e</sup>)  
2<sup>e</sup> Vice-Présidente du groupe Démocrates et Progressistes



**Thomas LAURET**  
Conseiller de Paris La République en Marche (16<sup>e</sup>)  
Président d'ADECA 75  
Porte-parole du groupe Démocrates et Progressistes



**Didier GUILLOT,**  
Conseiller de Paris La République en Marche (18<sup>e</sup>)  
Délégué du 18<sup>e</sup> enseignement supérieur, recherche, vie étudiante  
Président de l'EIVP École des Ingénieurs de la Ville de Paris  
Trésorier du groupe Démocrates et Progressistes



## *Sommaire des vœux déposés*

### **2<sup>e</sup> commission (culture, mémoire, patrimoine)**

- Vœu relatif à un hommage à Linda et Oliver Brown p.7

### **3<sup>e</sup> commission (espace public, qualité de vie, politique de la ville, sécurité)**

- Vœu relatif à la création d'une véritable police municipale p.9
- Vœu relatif au partage de l'espace public p.11
- Vœu relatif à Autolib' p.12
- Vœu relatif aux pailles en plastique p.13
- Vœu relatif à l'autorisation d'accès pour les chiens sur l'intégralité de la promenade plantée-René Dumont dans le but d'établir une « promenade canine » p.14
- Vœu relatif à l'évacuation et au traitement des populations de l'espace surnommé « la Colline au crack » (18<sup>e</sup> arrondissement) p.22

### **5<sup>e</sup> commission (urbanisme, logement, Grand Paris, développement économique)**

- Vœu relatif aux plateformes de location touristique p.17
- Vœu relatif à l'accessibilité des logements sociaux p.18
- Vœu relatif à l'application de la méthode « Réinventer » concernant les consultations pour les tours de Bercy Charenton p.20
- Vœu relatif à la part de logements sociaux et à la maîtrise des charges d'entretien dans les tours de Bercy Charenton p.21

**Communiqué de presse**  
**Conseil de Paris de juillet 2018**

Dix vœux sont déposés au Conseil de Paris de juillet par le groupe Démocrates et Progressistes : 5 vœux sur l'espace public, les transports et la sécurité, 4 vœux sur le logement et l'urbanisme et 1 vœu sur la mémoire.

**Vœu relatif à la création d'une véritable police municipale (p.9)**

« Il existe une forme de police municipale à Paris sans en porter le nom. Nous demandons à la Ville de Paris de porter et préparer la création d'une véritable police municipale en lien avec l'ensemble des acteurs, notamment la préfecture de police, les groupes politiques du Conseil de Paris, les instances de la démocratie locale, les organisations professionnelles de la Ville comme de la préfecture, les représentants des citoyens. » indique Julien Bargeton, sénateur LREM et président du groupe Démocrates et Progressistes.

**Vœu relatif au partage de l'espace public (p.10)**

« 3 associations d'usagers (40 millions d'automobilistes, la Fédération des motards en colère, Mon vélo est une vie) ont décidé de se réunir pour travailler ensemble à une harmonisation de leurs relations sur la voirie. Nous souhaitons que la Ville de Paris s'associe à la démarche constructive de ce regroupement d'associations et relaie leur campagne de communication afin de toucher le maximum de personnes, tout en rappelant son engagement pour la transition vers des modes de transport propres et un partage respectueux et équilibré de l'espace public. » signale Julien BARGETON.

**Vœu relatif à Autolib' (p.12)**

« Nous demandons un calendrier précis sur les étapes à venir concernant Autolib' et à connaître avec toute transparence les conséquences juridiques, financières et pratiques liées à la résiliation du contrat. Nous souhaitons aussi que les conséquences et options soient détaillées avec remise d'un document synthétique. » fait savoir Thomas LAURET.

**Vœu relatif aux pailles en plastique (p.13)**

« De nombreux acteurs privés et associatifs sont engagés dans la lutte contre les pailles en plastique dont Bas Les Pailles. McDonald's entend mettre un terme aux pailles en plastique en France et réfléchit à des moyens de substitution. Les associations et les acteurs privés, notamment de la restauration, devraient participer à l'élaboration du Plan Économie circulaire de la Ville. Nous demandons aussi que Paris Plage soit le laboratoire permettant d'expérimenter l'interdiction des pailles en plastique en lançant l'opération " Paris Plage sans paille". » précise Thomas LAURET, porte-parole du groupe.

**Vœu relatif aux plateformes de location touristique (p.17)**

« L'adoption à l'Assemblée nationale de l'article 51 du projet de loi ELAN, visant à mieux réglementer les locations touristiques est une avancée. De même pour l'accord inédit et historique trouvé entre le Gouvernement et les plateformes du secteur, signé le 6 juin dernier. Nous souhaitons que la Ville de Paris puisse présenter les résultats des contrôles au

regard des avancées et détailler la manière dont elle entend s'assurer du bon respect des engagements pris par les plateformes.» indique Anne-Christine LANG, députée LREM de Paris.

#### **Vœu relatif à l'accessibilité des logements sociaux (p.18)**

L'article 18 du projet de loi ELAN, adopté à l'Assemblée nationale, prévoit 10% de logements accessibles et 90% de logements évolutifs dans la construction de logements neufs.

« Toutes les parties communes de tous les futurs logements seront entièrement accessibles, afin d'accueillir tout visiteur en situation de handicap ou non. Les logements évolutifs pourront être accessibles grâce à des travaux légers, afin de s'adapter au vieillissement et à toutes les formes de handicap.» fait savoir Anne-Christine LANG.

« Respecter cette règle à Paris permettrait de financer plus de logements sociaux et des logements mieux adaptés aux besoins de chacun, en situation de handicap ou non. Nous nous retrouvons aujourd'hui avec des logements aux espaces disproportionnés et aux normes coûteuses (grandes salles de bain qui réduisent la surface des séjours par exemple) alors qu'une partie seulement est occupée par des personnes à mobilité réduite. Le principe de l'évolutivité est donc la bonne.» ajoute Thomas LAURET.

#### **Vœu relatif à un hommage à Linda et Oliver Brown (p.7)**

« Grâce à Linda et Oliver Brown, la ségrégation raciale à l'école prit fin aux États-Unis. Nous souhaitons que la Ville de Paris rende un hommage à Linda et Oliver Brown par l'apposition d'une plaque en leur mémoire ou par la dénomination d'une voie ou équipement portant leurs noms. Les luttes pour les droits civiques sont des combats universels. Mettre en valeur à la fois des figures du patrimoine français et des figures universelles est d'une importance majeure.» signale Fadila MEHAL.

#### **Vœux relatif à la ZAC Bercy Charenton (p.20-21)**

« Nous demandons que l'aménageur engage les consultations sur les tours de la ZAC Bercy Charenton dans l'esprit des appels à projets urbains innovants comme cela a été fait avec Réinventer Paris. Ces tours devront être d'une qualité architecturale exceptionnelle en s'insérant finement dans le tissu urbain. Aussi, la Ville doit s'assurer que le poids des charges soit supportable pour les futurs locataires (en évitant qu'il ne s'écarte sensiblement de la moyenne).» souligne Didier GUILLOT.

« Je demande dans un vœu que chaque tour de grande hauteur au cœur de la ZAC ne comprenne pas plus de 30% de logements sociaux dans le cadre de sa programmation globale afin d'éviter que le poids des charges d'entretien et de maintenance ne pèse trop sur les locataires et bailleurs de logements sociaux. » précise Thomas Lauret.

#### **Vœu relatif à l'autorisation d'accès pour les chiens sur l'intégralité de la promenade plantée-René Dumont dans le but d'établir une « promenade canine » (p.14)**

« Sur une idée d'Anne LEBRETON, conseillère d'arrondissement du 4<sup>e</sup>, nous souhaitons que la Ville autorise la portion de la promenade plantée René Dumont allant de la Bastille au Jardin de Reuilly-Paul Pernin, aux chiens tenus en laisse dans le but d'établir une promenade canine d'Ouest en Est de Paris. » fait savoir Anne-Christine LANG.

**Julien Bargeton, Fadila Mehal, Anne-Christine Lang, Thomas Lauret et Didier Guillot,  
élu du groupe Démocrates et Progressistes, La République en Marche.**

**2<sup>e</sup> commission  
(culture, mémoire, patrimoine)**

**Conseil de Paris  
Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018**

**Vœu relatif à un hommage à Linda et Oliver Brown**

**Déposé par Fadila MEHAL et les élus du groupe Démocrates et Progressistes,**

**Le Conseil de Paris siégeant en conseil municipal,**

Vu l'arrêt de la Cour suprême des États-Unis (*Brown v. Board of Education*), rendu le 17 mai 1954, interdisant la ségrégation raciale dans les écoles publiques, car jugée inconstitutionnelle ;

Considérant Linda Brown, née le 20 février 1942 à Topeka, capitale de l'État du Kansas, et morte le 25 mars 2018 dans la même ville, à l'âge de 76 ans, à l'origine dudit arrêt ;

Considérant qu'en 1951, son père, Oliver Brown a souhaité l'inscrire dans une école proche du domicile familial mais qu'elle fut refusée du fait de sa couleur de peau noire la conduisant à s'inscrire dans une école plus éloignée ;

Considérant que le refus de son inscription par une école publique du Kansas a débouché, en 1954, sur l'interdiction de la ségrégation scolaire aux États-Unis après que le père a déposé plainte en nom collectif, démarche soutenue par la *National Association for the Advancement of Colored People* (NAACP);

Considérant que Linda et Oliver Brown sont des symboles des droits civiques, non seulement aux États-Unis mais partout ailleurs dans le monde également ;

Considérant que cet épisode de l'histoire des États-Unis s'inscrit dans le mouvement des droits civiques qui s'est déroulé dans les 50 et 60, incarné et mené par Rosa Parks, Martin Luther King ou encore Malcolm X ;

Considérant que la lutte pour les droits civiques est une lutte universelle, commune à chaque peuple ;

Considérant que Paris est une ville-monde, et que sa politique mémorielle doit mettre en valeur à la fois des figures du patrimoine français et des figures universelles et inspirantes par leurs combats pour la liberté, l'égalité, la fraternité ;

**Sur proposition de Fadila MEHAL, Julien BARGETON, Anne-Christine LANG, Thomas LAURET et Didier GUILLOT et les élus du groupe Démocrates et Progressistes, le Conseil de Paris émet le vœu :**

- **Que la Ville de Paris rende un hommage à Linda et Oliver Brown par l'apposition d'une plaque en leur mémoire ou par la dénomination d'une voie ou équipement portant leurs noms.**

**3<sup>e</sup> commission**  
**(espace public, qualité de vie, politique de la ville, sécurité)**

**Conseil de Paris  
Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018****Vœu relatif à la création d'une véritable police municipale**

**Déposé par Julien BARGETON, Fadila MEHAL, Anne-Christine LANG, Thomas LAURET et Didier GUILLOT, élus du groupe Démocrates et Progressistes,**

**Le Conseil de Paris siégeant en conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales définissant les missions de la police municipale ainsi que les dispositions particulières liées à la commune de Paris ;

Vu la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain et notamment le chapitre III sur le renforcement des missions exercées par le Maire de Paris ;

Considérant que les pouvoirs de police sont aujourd'hui répartis entre le Préfet de police et le Maire de Paris ;

Considérant que l'évolution du statut de Paris élargit le pouvoir du Maire de Paris, désormais chargé de la police municipale en matière de lutte contre les incivilités, d'habitat indigne, de politique des déplacements notamment ;

Considérant que le préfet de police reste l'autorité principale en ce qui concerne la police administrative générale, chargé de l'ordre public et de la protection des institutions de la République, des représentations diplomatiques et des organisations internationales, ainsi que de la continuité de l'action du gouvernement ;

Considérant que les agents de surveillance de Paris (ASP), anciennement placés sous l'autorité du Préfet de police ont été transférés à la Ville, joignant ainsi les agents d'accueil et de surveillance (AAS) ou encore les inspecteurs de sécurité (ISVP) ;

Considérant que leurs missions étaient identiques à celles, en partie, des agents de police municipale (assurer l'exécution des arrêtés de police, constater les infractions liés au code de la route, à la tranquillité et salubrité publiques, etc.) ;

Considérant que la Ville n'a pas accès aux images de vidéo-protection qu'elle finance pourtant largement ;

Considérant qu'il existe donc une forme de police municipale à Paris sans en porter le nom ;

Considérant que Paris est la seule ville qui ne dispose pas d'une véritable police municipale ;

Considérant que ce ne sont pas toutes les compétences de la police municipale qui ont été transférées au Maire de Paris : remédier aux événements fâcheux liés aux animaux féroces, prévenir des inondations, maintenir l'ordre lors de cérémonies publiques, etc. n'en faisant pas partie par exemple ;

Considérant qu'à l'approche de l'entrée en vigueur du nouveau statut de Paris le 1<sup>e</sup> janvier 2019, cette question a visiblement mûri dans les esprits ;

Considérant la création de la police de sécurité du quotidien par le Gouvernement ;

**Sur proposition de Julien BARGETON, Fadila MEHAL, Anne-Christine LANG, Thomas LAURET et Didier GUILLOT, le Conseil de Paris émet le vœu que :**

- **la Ville de Paris porte et prépare la création d'une véritable police municipale en lien avec l'ensemble des acteurs, notamment la préfecture de police, les groupes politiques du Conseil de Paris, les instances de la démocratie locale, les organisations professionnelles de la Ville comme de la préfecture, les représentants des citoyens.**

**Vœu relatif au partage de l'espace public**

**Déposé par Julien BARGETON et les élus du groupe Démocrates et Progressistes,**

**Le Conseil de Paris siégeant en conseil municipal,**

Vu la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain et notamment le chapitre III sur le renforcement des missions exercées par le Maire de Paris ;

Considérant que la Ville de Paris a vu ses compétences de police élargies à la police de la circulation et du stationnement grâce à l'évolution de son statut ;

Considérant que trois associations d'usagers (40 millions d'automobilistes, la Fédération des motards en colère, Mon vélo est une vie) ont décidé de se réunir pour travailler ensemble à une harmonisation de leurs relations sur la voirie ;

Considérant que leur démarche constructive a pour objectif d'apaiser les tensions entre les différentes communautés d'usagers et d'alerter les pouvoirs publics sur la nécessaire sécurisation des déplacements ;

Considérant leur campagne de communication vidéo dans laquelle elles expliquent l'enjeu de leur démarche et leurs préconisations ;

Considérant leur volonté de créer une communauté unique à la fois tolérante et multimodale (utilisant à la fois le vélo, la voiture et la moto selon les besoins), dépassant ainsi les clivages les opposant souvent ;

Considérant les incivilités et les manquements au code de la route de la part de ces communautés d'usagers, engendrant parfois des accidents graves ;

Considérant les conditions pénibles et parfois dangereuses dans lesquelles les usagers, en particulier les piétons, se déplacent ;

**Sur proposition de Julien BARGETON, Fadila MEHAL Anne-Christine LANG, Thomas LAURET et Didier GUILLOT, élus du groupe Démocrates et Progressiste le Conseil de Paris émet le vœu :**

- **que la Ville de Paris s'associe à la démarche constructive de ce regroupement d'associations et relaie la campagne de communication afin de toucher le maximum de personnes, tout en rappelant son engagement pour la transition vers des modes de transport propres et un partage respectueux et équilibré de l'espace public.**

**Conseil de Paris  
Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018**

**Vœu relatif à Autolib'**

**Déposé par Thomas LAURET et les élus du groupe Démocrates et Progressistes,**

**Le Conseil de Paris siégeant en conseil municipal,**

Considérant que le Syndicat Autolib' Vélib' métropole (SAVM) a voté la résiliation du contrat avec le groupe Bolloré le 21 juin 2018, engendrant ainsi l'arrêt du service de voitures électriques en libre-service dans les prochains jours ;

Considérant les annonces contradictoires entre la Ville et le groupe Bolloré ainsi que les différents chiffres avancés par les différentes parties sur le coût de la résiliation pour les collectivités : près de trois-cents millions d'euros selon le groupe Bolloré, plusieurs dizaines de millions d'euros selon la présidente du SAVM ;

Considérant que la Ville et le groupe Bolloré n'ont pas trouvé d'accord sur une sortie de crise ;

Considérant la nécessaire transparence sur les coûts réels de la résiliation et les conséquences qu'elle entraîne tant juridiquement que financièrement ;

Considérant que le coût d'éventuelles indemnités de licenciement se chiffrerait entre 15 et 20 millions d'euros et qu'il persiste un doute sur l'avenir des salariés ;

Considérant qu'Autolib' était un projet innovant au moment où il a été lancé mais qu'il s'est heurté à divers défis et évolutions des pratiques (développement de l'autopartage et des nouvelles formes de mobilités) ;

Considérant la vétusté et la malpropreté des véhicules du fait d'un entretien insuffisant ;

Considérant qu'ils circulaient dans les mêmes conditions difficiles que les voitures individuelles polluantes, freinant donc certains automobilistes à s'en servir ;

Considérant que l'idée d'autoriser ces voitures à circuler dans les couloirs de bus aurait peut-être favorisé la réussite du service ;

Considérant que la Ville a déjà rencontré d'autres opérateurs spécialisés dans la construction et l'autopartage ;

**Sur proposition de Thomas LAURET, Julien BARGETON, Fadila MEHAL, Anne-Christine LANG et Didier GUILLOT, le Conseil de Paris émet le vœu :**

- **qu'un calendrier précis puisse être soumis aux élus sur les étapes à venir ;**
- **que les conséquences juridiques, financières et pratiques liées à la résiliation du contrat soient à l'ordre du jour de la prochaine réunion sur Autolib' et communiqués avec toute transparence ;**
- **que les options soient détaillées devant les 1<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> commissions avec remise d'un document synthétique.**

**Conseil de Paris  
Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018**

**Vœu relatif aux pailles en plastique**

**Déposé par Thomas LAURET et les élus du groupe Démocrates et Progressistes,**

**Le Conseil de Paris siégeant en conseil municipal,**

Considérant le vœu déposé par Thomas LAURET et les élus du groupe Démocrates et Progressistes relatif à l'interdiction de certains plastiques évitables à Paris lors du Conseil de mai 2018 ;

Considérant en réponse le vœu de l'Exécutif visant à faire de la réduction des plastiques une action de la feuille de route du plan Économie circulaire, qui sera présenté au Conseil de Paris au dernier trimestre 2018 ;

Considérant que la chaîne de restauration rapide McDonald's va bientôt interdire les pailles en plastique en France, après l'avoir fait au Royaume-Uni ;

Considérant les alternatives durables envisagées à la paille en plastique à l'instar d'une paille sans matière plastique ou de gobelets avec fermeture intégrée ;

Considérant la pétition « Interdisons les pailles en plastique en France » de l'association *Bas Les Pailles*, mouvement engagé dans l'interdiction des pailles en plastique en France ;

Considérant le véritable fléau environnemental des pailles en plastique, polluant plages, mers et océans ainsi que l'écosystème fragile y existant ;

Considérant que lutter contre la pollution est un engagement de tous les acteurs : particuliers, associations, pouvoirs publics et secteurs privés ;

**Sur proposition de Thomas LAURET, Julien BARGETON, Fadila MEHAL, Anne-Christine LANG et Didier GUILLOT, le Conseil de Paris émet le vœu que :**

- **les associations et les acteurs privés, notamment de la restauration, puissent participer à l'élaboration du Plan Économie circulaire ;**
- **la Ville étudie avec attention toutes les innovations techniques permettant de remplacer ces plastiques pour les appliquer à son administration et ses services ;**
- **Paris Plage soit le laboratoire permettant d'expérimenter l'interdiction des pailles en plastique en lançant l'opération « Paris Plage sans paille ».**

**Conseil de Paris  
Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018**

**Vœu relatif à l'autorisation d'accès pour les chiens sur l'intégralité de la promenade plantée-René Dumont dans le but d'établir une « promenade canine »**

**Adopté au Conseil d'arrondissement du 4<sup>e</sup> arrondissement de Paris de juin 2018**

**Déposé par Anne-Christine LANG et les élus du groupe Démocrates et Progressistes,**

**Le Conseil de Paris siégeant en conseil municipal,**

Considérant la réflexion grandissante sur la place de l'animal dans la ville ;

Considérant l'article 515.14 du code civil, modifié le 16 février 2016, qui précise que les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité, alors que cette modification emporte l'adhésion de 90% des français ;

Considérant le travail déjà accompli par Paris pour relier davantage la nature et la ville au travers, par exemple, du plan Solidarité Paris-Campagne du 4 octobre 2017, et considérant que la réflexion sur la place de l'animal dans les villes participe à cet effort ;

Considérant que les citadins ont moins d'animaux domestiques que les habitants des campagnes, en partie en raison des contraintes liées à l'habitat et au peu de possibilités de promenade ;

Considérant que les parisiens ont moins de chiens qu'auparavant alors que beaucoup souhaiteraient en avoir un ;

Considérant que le chien est un vecteur important de sociabilisation dans les villes, alors qu'à Paris nous cherchons justement par tous les moyens à lutter contre la solitude, et en particulier contre la solitude des personnes âgées ;

Considérant que la cohabitation avec un animal domestique a des vertus thérapeutiques et éducatives reconnues ;

Considérant qu'il y a 63 millions d'animaux domestiques en France, et que les parisiens possèdent entre 150 000 et 200 000 chiens, et que l'on peut donc estimer qu'il y a entre 300 000 et 500 000 parisiens qui les promènent ;

Considérant que les propriétaires de chiens, qui sont des habitants et des contribuables de Paris, sont également de plus grands marcheurs que les habitants qui n'ont pas de chiens, mais sont pourtant privés d'accès à des lieux qu'ils souhaiteraient pouvoir fréquenter ;

Considérant que Paris est classé 35<sup>ème</sup> ville de France des villes amies des chiens par le magazine 30 Millions d'amis en 2018, derrière presque toutes les grandes villes de France ;

Considérant que la RATP a pris en considération cette question grandissante à Paris, en autorisant, depuis juin 2016, les moyens et grands chiens à voyager dans le métro et le RER munis d'un titre de transport demi-tarif ;

Considérant que le règlement des parcs et jardins interdit l'accès aux chiens tenus en laisse à la promenade plantée-René Dumont, dans sa partie entre l'Opéra Bastille et le parc Pernin, car celle-ci est un « espace clos » et que ceux-ci – sauf autorisation spécifique – sont interdits aux chiens ;

Considérant que l'allée de la promenade plantée dispose des mêmes dispositifs de nettoyage qu'un trottoir ;

Considérant qu'il n'y a pas, sur la promenade plantée-Renée Dumont, d'aire de jeu pour enfant, et donc pas de raison spécifique d'interdire la promenade plantée aux chiens en pour des raisons sanitaires ;

Considérant que le fait d'autoriser les chiens sur la promenade plantée permettrait de créer pratiquement une traversée de Paris canine sans voiture qui irait de l'Ouest de Paris au Bois de Vincennes, via les quais bas et la passerelle du port de l'Arsenal, à l'exception du passage par la rue Jules César ;

Considérant que les habitants de tout Paris pourraient profiter directement de cette autorisation ;

**Sur proposition d'Anne-Christine LANG, Julien BARGETON, Fadila MEHAL Thomas LAURET et Didier GUILLOT, élus du groupe Démocrates et Progressistes, le Conseil de Paris émet le vœu que :**

- **la Ville autorise la portion de la promenade plantée René Dumont allant de la Bastille au Jardin de Reuilly-Paul Pernin, aux chiens tenus en laisse dans le but d'établir une promenade canine d'Ouest en Est de Paris (dans le respect des règles qui s'appliquent habituellement aux chiens);**
- **Engage la réflexion sur l'ouverture aux chiens des espaces verts parisiens ne disposant pas d'aires de jeux pour les enfants.**

**5<sup>e</sup> commission  
(urbanisme, logement, Grand Paris,  
développement économique)**

**Vœu relatif aux plateformes de location touristique**

**Déposé par Anne-Christine LANG et les élus du groupe Démocrates et Progressistes,**

**Le Conseil de Paris siégeant en conseil municipal,**

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové définissant la résidence principale comme « un logement occupé au moins huit mois par an » ;

Vu la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique imposant un plafond de 120 nuitées de location en meublé touristique et permettant aux municipalités d'identifier les loueurs, leur statut ainsi que celui du logement ;

Considérant qu'à Paris, près de 80% des offres de location touristique publiées sont illégales et doivent donc être retirées ;

Considérant que toute personne souhaitant louer un meublé de tourisme doit en faire la déclaration auprès du maire de la commune ;

Considérant que les locations touristiques ont de nombreux atouts et avantages notamment pour l'attractivité de Paris mais qu'il est nécessaire de réguler pour une coexistence avec les autres secteurs du tourisme ;

Considérant l'adoption à l'Assemblée nationale de l'article 51 du projet de loi ELAN, visant à mieux réglementer les locations touristiques, en renforçant les sanctions à la fois pénales et financières à l'encontre des loueurs ne respectant pas la réglementation d'une part, et des plateformes elles-mêmes, qui n'étaient pas responsabilisées jusque-là d'autre part ;

Considérant l'accord inédit et historique trouvé entre le Gouvernement et les plateformes du secteur (Airbnb, Abritel-HomeAway, CléVacances, Leboncoin.fr, Tripadvisor, etc.), signé le 6 juin 2018 visant notamment à bloquer les annonces dépassant les 120 nuitées, à croiser les données internes afin d'éviter des annonces répétitives, à différencier les résidences principales des secondaires ;

Considérant le rôle indispensable des villes dans l'application du dispositif ;

Considérant que ces réelles avancées juridiques obtenues par le Gouvernement français ne doivent pas être remises en cause au niveau européen ;

**Sur proposition d'Anne-Christine LANG, Julien BARGETON, Fadila MEHAL Thomas LAURET et Didier GUILLOT, élus du groupe Démocrates et Progressistes, le Conseil de Paris émet le vœu :**

- **Que la Ville de Paris, au regard des avancées récentes et de ses compétences, présente les résultats des contrôles et détaille la manière dont elle entend s'assurer du bon respect des engagements récents pris par les plateformes de location touristique.**

**Vœu relatif à l'accessibilité des logements sociaux  
Rattaché à la délibération 2018 DASES 22**

**Déposé par d'Anne-Christine LANG et les élus du groupe Démocrates et Progressistes,**

**Le Conseil de Paris siégeant en conseil municipal,**

Considérant que le projet de loi ELAN, adopté le 12 juin 2018 à l'Assemblée nationale, a pour objectif de construire plus, à réformer structurellement le logement social, à répondre aux besoins de chacun, à favoriser la mobilité et la mixité sociale et à améliorer le cadre de vie ;

Considérant que le projet de loi ELAN est le fruit de nombreux mois de consultations avec l'ensemble des acteurs concernés : les professionnels, les élus ainsi que les associations, notamment celles engagées dans le champ du handicap ;

Considérant que l'adoption de l'article 18 du projet de loi ELAN à l'Assemblée nationale prévoit 10% de logements accessibles et 90% de logements évolutifs dans la construction de logements neufs ;

Considérant que l'uniformisation des habitations conduit à une réduction de la surface des pièces de vie, comme le montrent très bien certains logements étudiants ;

Considérant que la surface supplémentaire liée à l'obligation de mise en accessibilité est de 8m<sup>2</sup>, amputée sur les chambres ou le salon le plus souvent, alors qu'ils sont lieux de vie et de communauté ;

Considérant le besoin d'un cadre de vie agréable et flexible, adaptable pour les personnes en situation de handicap, ce que permet la loi ;

Considérant que le logement évolutif est à la fois visitable pour les personnes à mobilité réduite, depuis l'extérieur jusqu'à l'intérieur et conçu pour être rendu totalement accessible, facilement et à moindre coût ;

Considérant que toutes les parties communes de tous les futurs logements seront entièrement accessibles, afin d'accueillir tout visiteur en situation de handicap ou non ;

Considérant que les logements évolutifs pourront être accessibles grâce à des travaux légers, afin de s'adapter à la personne, qui au cours de sa vie peut être victime d'un accident la mettant en situation de handicap ;

Considérant que 80% des handicaps sont invisibles (déficiences auditives ou visuelles, handicap mental léger ou psychique, ou liées à l'état de santé comme l'insuffisance respiratoire) et qu'entre 2 et 3% de la population utilisent un fauteuil roulant selon l'Insee ;

Considérant le décret d'application en préparation visant à préciser la notion de logement évolutif ;

Considérant que 7500 logements sociaux seraient construits par an à Paris ;

Considérant que grâce à cette disposition, davantage de logements pourraient être construits dans la capitale, zone dense, du fait de milliers de m<sup>2</sup> libres ;

**Sur proposition d'Anne-Christine LANG, Julien BARGETON, Fadila MEHAL, Thomas LAURET et Didier GUILLOT, le Conseil de Paris émet le vœu que :**

- **la Ville s'approche de ses bailleurs afin de bien faire appliquer l'article 18 sur l'accessibilité des logements.**

**Conseil de Paris  
Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018**

**Vœu relatif à l'application de la méthode « Réinventer »  
concernant les consultations pour les tours de Bercy Charenton  
Rattaché à la délibération n° 2018 DU 71**

**Déposé par Thomas LAURET et les élus du groupe Démocrates et Progressistes,**

**Le Conseil de Paris siégeant en conseil municipal,**

Considérant le projet de ZAC Bercy-Charenton conduisant à l'émergence d'un nouveau quartier de dimension métropolitaine ;

Considérant les ambitions du projet urbain et le choix de développer plusieurs produits immobiliers spécifiques dans la ZAC, comme la reconversion de la gare inférieure de la Rapée ou la construction d'immeubles de grande hauteur ;

Considérant l'importance que ces tours soient d'une qualité architecturale exceptionnelle et viennent s'insérer finement dans le tissu urbain que ce soit à rez-de-chaussée ou depuis des vues lointaines à l'échelle de la métropole ;

Considérant l'importance de la diversité programmatique, des réflexions sur les usages et les programmes notamment à rez-de-chaussée de ces tours ;

Considérant les enjeux environnementaux décisifs liés aux immeubles de grande hauteur que ce soit sur le volet énergétique, matériaux, récupération de chaleur ;

Considérant que les consultations d'opérateurs du type « Réinventer » menées à Paris ont fait émerger de nouvelles manières de fabriquer la Ville en impliquant de multiples acteurs très en amont et qu'elles ont de ce fait favorisé l'innovation dans toutes les composantes du projet (programmation, construction, ambition environnementale, usages, préfiguration etc.) » ;

**Sur proposition de Thomas LAURET, Julien BARGETON, Fadila MEHAL, Anne-Christine LANG et Didier GUILLOT, le Conseil de Paris émet le vœu que :**

- **l'aménageur engage les consultations sur les tours de la ZAC Bercy Charenton dans l'esprit des appels à projets urbains innovants ;**
- **la ville de Paris s'assure que le poids des charges soit supportable pour les futurs locataires (en évitant qu'il ne s'écarte sensiblement de la moyenne) et que les garanties en soient apportées au Conseil de Paris.**

Conseil de Paris  
Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

**Vœu relatif à la part de logements sociaux  
et à la maîtrise des charges d'entretien dans les tours de Bercy Charenton  
Rattaché à la délibération n° 2018 DU 71**

**Déposé par Thomas LAURET,**

**Le Conseil de Paris siégeant en conseil municipal,**

Considérant le projet de ZAC Bercy-Charenton conduisant à l'émergence d'un nouveau quartier de dimension métropolitaine ;

Considérant la proposition d'évolution du PLU portant les hauteurs jusqu'à 180 mètres au coeur quartier de Bercy Charenton ;

Considérant le plan-guide de l'équipe pilotée par Rogers qui propose 6 tours comprises entre 50 et 180 mètres au cœur du quartier de Bercy Charenton ;

Considérant le programme global de l'opération comprenant 580 000m<sup>2</sup> intégrant des logements, des bureaux, des locaux d'activités, des espaces verts, des équipements publics ;

Considérant les 57 % de logements sociaux prévus dans le cadre du dossier de création et de réalisation de la ZAC Bercy Charenton ;

Considérant les sujets spécifiques liés aux charges de gestion et d'entretien des immeubles de grande hauteur ;

Considérant l'importance de garantir la mixité et la diversité des publics ainsi que l'animation au cœur du quartier ;

**Sur proposition de Thomas LAURET, le Conseil de Paris émet le vœu que :**

- **les tours de grande hauteur au cœur de quartier de Bercy Charenton ne comprennent pas plus de 30% de logements sociaux dans le cadre de sa programmation globale afin d'éviter que le poids des charges d'entretien et de maintenance, souvent élevé dans les immeubles de grandes hauteurs, ne pèse excessivement sur des locataires et bailleurs de logements sociaux.**

Séance du Conseil de Paris des Lundi 2, Mardi 3, Mercredi 4 & Jeudi 5 Juillet 2018

**Vœu présenté par Jérôme DUBUS, Didier GUILLOT et les élus des groupes Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants et Démocrates et Progressistes**

**Relatif à l'évacuation et au traitement des populations de l'espace surnommé « la Colline au crack » (XVIII<sup>e</sup> arrondissement)**

Considérant l'insalubrité et l'insécurité de l'espace surnommé la « Colline au crack », aux abords de la Porte de la Chapelle et du Boulevard périphérique dans le XVIII<sup>e</sup> arrondissement de Paris ;

*Considérant que cet espace tire son nom de sa population, souffrant notoirement de dépendance au crack ;*

*Considérant que, si cet espace existe depuis 2006 et a été évacué plus de 15 fois depuis lors, il s'est toujours reformé et n'a jamais été aussi étendu qu'aujourd'hui, selon les dires de la commissaire divisionnaire du XVIII<sup>e</sup> arrondissement de Paris ;*

*Considérant que l'évacuation de telles populations nécessite un suivi en matière de traitement des addictions pour assurer une solution à long terme ;*

*Considérant qu'historiquement :*

- *Le crack prend une place importante à Paris, notamment dans le nord-est parisien autour des métros La-Chapelle, Château-Rouge, Stalingrad de 1991 à 1996 ;*
- *À la suite notamment de fermetures de squats dans Paris, le trafic se propage en banlieue, au nord de Paris et en particulier autour de la gare de Saint-Denis où le trafic prend une grande ampleur ;*
- *Depuis 15 ans environ, une résurgence du trafic de crack dans Paris a pu être constatée ;*

*Considérant que le crack est une drogue peu onéreuse et aux effets particulièrement préjudiciables pour la santé de ses consommateurs (complications de type crises cardiaques, détresse respiratoire, accidents vasculaires cérébraux, crises épileptiques, troubles gastro-intestinaux, effet anorexigène, etc...) ;*

*Considérant en conséquence que l'existence d'un tel bidonville au cœur du territoire parisien ne peut être humainement tolérée et que le traitement de ces populations est à inclure dans la vocation humaniste et universaliste de la Ville de Paris ;*

*Considérant par ailleurs qu'une prolifération notable des trafics de tous genres - drogue, proxénétisme, vente à la sauvette - dans l'ensemble du quartier de la Chapelle est à mettre sur le compte de la pérennité de cet espace coupé du monde extérieur ;*

*Considérant notamment que les populations en question tombent dans la mendicité agressive, la prostitution, voire la violence afin de se procurer de l'argent destiné à acheter leur drogue ;*

*Considérant que, si aucune augmentation du nombre d'agressions dans le quartier de la Chapelle n'a été notée par les forces de l'ordre, c'est parce que la violence est exercée dans cet espace coupé du monde ;*

*Considérant que la qualité de vie des riverains est en tout état de cause affectée ;*

*Considérant que les commerçants ont enregistré depuis cette recrudescence une diminution de leur chiffre d'affaires, allant parfois jusqu'à 25% ;*

*Considérant que de multiples cas de traversées sauvages du Boulevard périphérique par des individus visiblement sous l'emprise de stupéfiants ont été constatés aux abords de cet espace ;*

*Considérant que le quartier de la Chapelle n'est pas classé en ZSP (Zone de Sécurité Prioritaire), alors même qu'il se situe entre les ZSP de Barbès-Château-Rouge et de Flandres (XIX<sup>ème</sup> arrondissement)*

*Considérant qu'il convient pour la Ville de préserver les riverains, commerçants, automobilistes et toxicomanes eux-mêmes des risques en matière de sécurité et de santé publique intrinsèques à l'existence de la « Colline au crack » ;*

*Considérant enfin que les habitants et commerçants du quartier prévoit pour Septembre une manifestation pacifique afin d'attirer l'attention de la Maire de Paris sur ces problématiques ;*

**Sur la proposition de Jérôme DUBUS, Didier GUILLOT et les élus des groupes Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants et Démocrates et Progressistes, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris :**

- **demande au Ministère de l'Intérieur le classement du quartier de la Chapelle en ZSP (Zone de Sécurité Prioritaire) ;**
- **engage, avec les élus du Conseil de Paris et avec les riverains et commerçants du quartier de la Chapelle, une réflexion afin de déterminer des mesures concrètes et durables qui pourraient être mises en œuvre pour assurer la tranquillité de ces derniers ;**
- **engage, avec les élus du Conseil de Paris, la Préfecture de Police et les associations impliquées dans la lutte contre la toxicomanie et pour le traitement des addictions au crack, une réflexion afin de déterminer les conditions d'évacuation de la « Colline au crack » et de réhabilitation des populations y habitant.**